

Guelucci

Nom : Guelucci Numéro matricule du recrutement : 1149

Prénoms : Joseph Augustin Surnom : _____ Classe de mobilisation : 1882

ÉTAT CIVIL.

Né le 10 Décembre 1862 à Bralanca, canton Serrans, département de la Corse, résidant à Bralanca, canton de Serrans, département de la Corse, profession de sans profession

filz de Paul Félix et de Marie Antoniette Augé, domiciliés à Bralanca, canton de Serrans, département de la Corse

N° 9 de tirage dans le canton de Serrans

SIGNALEMENT.

Cheveux bruns, sourcils bruns, yeux gris, front ouvert, nez droit, bouche normale, menton droit, visage ovale

Taille : 1 m. 57 cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.

MARQUES PARTICULIÈRES : _____

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)

Absent Bon

Compris dans la 1° partie de la liste du recrutement cantonal. (1° portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'écrit, décorations, etc.)

Dans l'armée active.

Incorpore au 55^e de ligne à compter du 5^e Dec 1882 comme appelé
Arrivé au dépôt le 1^{er} Jan 1883 n° m. 3884.
Parti le 23 Août 1884.
Parti le 2^e Septembre 1886.
Envoyé le 2^e Septembre 1887 en congé en attendant son passage dans la réserve.
Certificat de bonne conduite accordé.
Relevage pour ans au 13 Juin 1888 au titre du 45^e de ligne à compter du 1^{er} Juillet 1887 (Loi du 23 Juillet 1887) n° m. 780. * Sergent fourrier le 21 Mars 1891. Reçu major le 2 Avril 1892. Adjudant le 21 Mars 1893. Relevage pour ans le 24 Avril 1893 à compter du 1^{er} Juillet 1893. Commissionné le 25 Mai 1894 à compter du 1^{er} Juillet 1894. * a suivi les cours de l'école rég. de l'École du camp de Châlons en 1894-1895. a obtenu le 21 sur 73 élèves. D'adjudant le 11 Février 1900. D'adjudant chef le 21 Mars 1901. Comp. du 5^e Dec 1901. Certificat de bonne conduite accordé. Partir dans la réserve de l'armée active le 11 Février 1901.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Nommé au grade de sous-lieutenant de réserve au Rég. d'infanterie de la Corse (D. E. et D. n° 1149 du 10 Avril 1903). Partir avec son grade au Régiment d'Infanterie de Namur (Décision ministérielle du 11 Juin 1904). Et accompli une période d'exercices dans le 115^e Régiment d'Infanterie du 24 Août au 20 Feb 1904. Promu lieutenant au dit régiment par décret et décision du 19 Février 1905.

Numéro au contrôle spécial du recrutement : 69
26

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidence.
4 ^e Juin 1901	Paris (11 ^e)	Paris	R.
1 ^{er} Juin 1901	Telle mentionnée n° 90		

EPOQUE
À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
<u>11-10-1901</u>	<u>11-10-1901</u>	<u>11-10-1901</u>	<u>11-10-1901</u>	<u>11-10-1908</u>

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

LIBÉRE DU SERVICE MILITAIRE
le 1^{er} octobre 1908.

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 26 novembre 1872.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 4^e partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.